

RESTRICTIONS DE CIRCULATION SUR LE PONT DE L'ÎLE DE RÉ

Des travaux d'inspection étant programmés au sein du pont de Ré lundi 24 septembre prochain, **la circulation sera interdite** (*sauf aux véhicules de secours*) à tous les véhicules affectés au transport de marchandises dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes à compter **de lundi 24 septembre à 20h00 au mardi 25 septembre 2018 à 6h00**.

Cette intervention est non ouverte à la presse. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui y seront données.

[Rappel des restrictions de circulation en cours](#)

- La vitesse de l'ensemble des véhicules est limitée à 50km/h.
- La circulation des véhicules affectés au transport de marchandises dont le PTAC* est supérieur à 32 tonnes et des ensembles routiers affectés au transport de marchandises dont le PTRA** est supérieur à 38 tonnes comportant plus de 4 essieux, est interdite.
- Tout arrêt de véhicule est interdit sur la section n°2 du pont (*Panneau sur site*).
- Une inter-distance de 200m doit être respectée sur l'ensemble du pont entre les véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes.

*PTAC : Poids Total Autorisé en Charge

**PTRA : Poids Total Roulant Autorisé